

REVUE DE PRESSE

« 30 ANS DE LA CONVENTION INTERNATIONALE DES DROITS DE L'ENFANT »

Dans le cadre du festival national de la presse jeune *Expresso* des 18 & 19 mai 2019, nous avons eu le plaisir d'accueillir Mme Geneviève Avenard, Défenseure des enfants.

A cette occasion, Jets d'encre a souhaité célébrer le 30ème anniversaire de la Convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) en dédiant une conférence de presse sur cette thématique. A partir des échanges, les 30 équipes de rédaction présentes ont eu pour objectif de traiter le sujet suivant « Les droits de l'enfant ont 30 ans : quand seront-ils respectés ? ».

Cette revue de presse présente les productions réalisées en direct.

Bonne lecture !



Avec la rage et le plaisir de s'exprimer, les jeunes prennent la parole dans les lieux de vie qui sont les leurs. Spontanée ou plus réfléchi, cette presse originale reste confrontée à de nombreuses difficultés. C'est pour cela que Jets d'encre consacre son activité à la défense et à la reconnaissance des journaux réalisés par les jeunes de 11 à 25 ans.

Association indépendante de rédactions jeunes, Jets d'encre apporte conseils et aide à ceux qui le souhaitent, favorise les échanges entre journaux via les événements et rencontres qu'elle met en place et mène une réflexion déontologique avec son réseau autour de la *Charte des journalistes jeunes* et de la Carte de presse jeune qu'elle édite.



Directrice de publication :
Léa HAURIE-HONTAS,
Présidente de l'association Jets d'encre

Editrice :
Association Jets d'encre
39, rue des cascades - 75020 PARIS

Imprimerie spéciale

Nous contacter :
contact@jetsdencre.asso.fr | 01.46.07.26.76

| jetsdencre.asso.fr | obs-presse-lycenne.org |
| festival-expresso.org | concours-kaleidoscoop.fr

Les droits de l'enfant ont 30 ans : quand seront-ils respectés ?

Dans l'Emile ou De l'éducation publié en 1762, Rousseau dénonçait déjà la position qu'avaient les enfants à cette époque. Ils n'étaient pas considérés comme des personnes à part entière, ayant des droits mais comme des possessions. Les parents en usaient comme ils le souhaitaient, bien souvent pour effectuer les tâches pénibles et inadaptées à leur constitution. Des pratiques qui, aujourd'hui, nous semblent archaïques et inconcevables. Pourtant, encore aujourd'hui, de nombreuses affaires nous démontrent que ces pratiques sont loin d'être bannies. Petit tour d'horizon des récentes polémiques qui nous montrent que le chemin à parcourir est encore long.

1- Le plan cacao Nestlé : l'entreprise spécialisée dans l'alimentation a exploité de nombreux enfants dans sa chaîne d'approvisionnement. Entre 500 000 et 1.5 millions d'enfants ont travaillé dans les plantations d'Afrique de l'ouest. En Côte d'Ivoire, des enfants pour certains à peine âgés de 5 ans ont été forcés au transport de charges lourdes, au travail sans salaire et exposés à des substances toxiques. C'est une véritable polémique qui a marqué le monde entier.

2- Travail infantile chez Nike : La délocalisation d'usines est devenue monnaie courante au sein des grandes entreprises impliquant parfois l'utilisation de sous-traitant peu scrupuleux quant au respect du droit de leurs salariés. C'est le réalisateur et activiste américain Michael Moore qui en 1997 dénonce le mauvais traitement des ouvriers et notamment le travail infantile au sein des usines vietnamiennes de Nike. Depuis, Nike tente de faire amende honorable et s'engage pour défendre le droit des enfants, mais quelle est sa crédibilité et légitimité ?

3- L'affaire Marina : Août 2009, alors que les vacanciers profitent du soleil, Marina, 8 ans trouve la mort au Mans, victime de coups de ses parents depuis l'âge de 2 ans et ce malgré de nombreux signalements. Cette affaire met en lumière au-delà du non-respect des droits des enfants, le dysfonctionnement des instances de protection de l'enfant. Aujourd'hui un enfant meurt tous les cinq jours de maltraitance familiale.

Ces affaires nationales ou internationales nous montrent que peu importe l'échelle, les droits des enfants sont loin d'être pleinement assimilés et appliqués. C'est pourquoi il est important de poursuivre la protection et la sensibilisation sur ce sujet majeur.



Jeunesse, lève toi !



En ce 30^{ème} anniversaire de la convention internationale des droits des enfants, il est important de mettre en avant les valeurs trop souvent bafouées bien que ratifiées. Tous les états (hormis les Etats-Unis) en sont membres, et pourtant, combien en respectent réellement les fondements ?

En France, près d'un enfant sur cinq est encore victime de violence ou vit sous le seuil de pauvreté. Cette convention vise à promouvoir et défendre le droit et l'intérêt des enfants jusqu'à leur majorité. Le fait est que tous les enfants du monde ne bénéficient pas de ces droits et certains vivent encore dans l'ignorance de cette convention.

Il semblerait, que malgré l'engagement de tous ces pays, les principes fondamentaux ne soient ni appliqués, ni applicables dans de trop nombreux endroits. Prenons l'exemple d'un pays en guerre tel que la Syrie dans lequel les droits de l'Homme ne sont pas respectés, comment les enfants pourraient-ils faire valoir leurs droits et revendiquer leur liberté ? Un environnement chaotique dans lequel règne une insécurité permanente ne leur assure pas une enfance stable et heureuse que chaque enfant se devrait d'avoir.

Mais d'autres conséquences viennent s'ajouter à la liste et mettent en péril une valeur fondamentale de la convention: celle du droit de vie et de survie. La dénutrition touche malheureusement encore trop de pays, le Burundi arrive en tête de liste. Environ 200 millions d'enfants de moins de 5 ans, souffrent d'un retard de croissance en raison de cette dénutrition. 90% d'entre eux vivent en Afrique ou en Asie.

L'accès à l'éducation est négligé, ainsi dans des pays tels que le Libéria, deux tiers des enfants en âge d'étudier n'ont pas accès à l'école. Ne bénéficiant pas d'une éducation adéquate, les enfants ne peuvent donc pas être avertis des droits et des devoirs dont ils disposent, et donc ne peuvent pas les revendiquer.

A nous, les générations futures, d'agir et de promouvoir ces droits à travers le monde.

**Le Daylimosin
Nouvelle Aquitaine
Catégorie 11-17 ans**

Chronologie de l'absurde

Antiquité :

Pour les Mayas, un enfant n'a pas pour seule utilité d'aider ses parents ; à l'occasion, il peut aussi servir de sacrifice humain pour calmer le dieu de la pluie et faire baisser le niveau d'eau du fleuve en cas de grande crue prolongée.

Moyen-Âge :

Certains lettrés se mettent à déconseiller de frapper les enfants de moins de 7 ans. Parce que la violence ne résout rien ? Parce qu'ils sont encore trop fragiles ? Ah non, d'après eux c'est seulement parce qu'ils sont encore trop peu intelligents pour comprendre pourquoi ils sont punis.

Renaissance :

Fruit du péché originel, l'enfant est très rapidement éduqué pour suivre la voie vertueuse de la religion ; l'enfance est d'ailleurs considérée comme l'état le plus abject de la nature humaine après celui de la mort. Ah oui, quand même. On aimait bien jouer aux Kapla nous...

Période des Lumières :

Rousseau écrit le plus célèbre traité sur l'éducation, « l'Emile ». Jusque là tout va bien, sauf qu'il a tout de même abandonné 5 enfants...

Seconde Guerre mondiale :

Des enfants jumeaux ont subi des expériences de la part des nazis. Parce qu'inoculer la tuberculose à des gens de moins de 10 ans, c'est super enrichissant.

Années 70 :

On considère encore que les bébés sont inconscients de ce qui leur arrive. D'où des opérations sans anesthésie sur des nourrissons.

Et aujourd'hui ?

Vous croyiez l'esclavage aboli ? Que nenni ! 1,2 millions d'enfants sont encore victimes d'une traite esclavagiste tous les ans.

Beaucoup de progrès restent à faire concernant les droits des enfants, alors que la société avance toujours plus vite et ne cesse d'avoir de nouveaux problèmes à régler. Mais aider la jeunesse et la respecter, c'est améliorer la société dans son ensemble, ce qui fait de la protection des enfants un enjeu majeur du monde actuel.



Un enfant, c'est « un sujet de droits, un être humain à part entière : ce n'est pas seulement la propriété des parents ; ce n'est pas un objet, mais un sujet ». Ces mots, ce sont ceux de Geneviève Avenard (en photo ci-dessus), défenseure des droits de l'enfant en France.

L'idée qu'un enfant puisse réfléchir et être pris au sérieux peine à s'imposer dans les esprits. Ils ont souvent été mal considérés et peinent encore à faire entendre leur voix. Malgré des progrès significatifs, de nombreuses améliorations peuvent et doivent encore être apportées.

Lorsqu'on parle de non respect des droits de l'enfance, on pense souvent Tiers-Monde, zones de guerre, travail dans les usines asiatiques ; mais même en Europe, la situation doit encore être améliorée puisque maltraitance infantile et richesse sont loin d'être incompatibles.

A l'heure des 30 ans de la Convention internationale des droits de l'enfant, un bilan s'impose.

Les droits des enfants, obligatoires !

Les droits des enfants sont une préoccupation fondamentale : les enfants ont des droits, qui doivent être respectés. Pour qu'ils le soient, il existe deux instances de protections : la protection française (article 12, qui garantit que l'enfant, jusqu'à ses 18 ans, soit considéré comme un être humain à part entière, capable de penser et de s'exprimer. Ses opinions doivent être prises en considération par les adultes auxquels il est confronté, que ce soit dans ses choix scolaires, ses relations avec ses parents ou ses amis et sa prise de parole dans les décisions publiques. L'enfant est le premier concerné par sa propre vie et peut donc faire partager son point de vue, dans un journal par exemple ! La seconde instance de droits des enfants est la convention internationale du droit de l'enfant. Elle garantit quatre principes : la non-discrimination de l'enfant, la primauté de ses droits, le respect de son opinion et son droit à vivre dans des conditions décentes. Pour offrir à de plus en plus d'enfants ces droits, l'institution des défenseurs

des droits sensibilise 63 000 enfants chaque année. Ces derniers dont les droits ne sont pas respectés, par exemple droit à la santé, le règlement d'une affaire de harcèlement ou encore l'accompagnement d'enfants en situation de handicap, peuvent ainsi saisir l'institution. En 2018, 3000 plaintes sur le site internet de cette dernière ont été déposées, 15% provenaient de mineurs. Elle a organisé, afin de mieux cibler les problèmes de ceux qu'elle défend, une consultation de 2000 enfants, sous la formes d'ateliers avec professionnels répondant à leurs attentes. Mais les avancées possibles restent encore grandes : une formation des professionnels, ou juste une sensibilisation permettant une meilleure prise en charge des enfants en difficultés. Renforcer le système d'aide aux enfants réduirait les nombreux dysfonctionnements pour un meilleur accompagnement à ceux qui seront les adultes de demain. La lutte est encore longue, mais nous avançons chaque jour vers un monde meilleur pour chaque enfant du monde.

L'ÉcriTurgot

Nouvelle Aquitaine / Catégorie 11-17 ans

Par **Elisabeth Forner**

30 ans de la convention des droits de l'enfant et toujours aucune trace du respect

La convention internationale des droits de l'enfant fête ses 30 ans cette année. Elle défend depuis le 20 novembre 1989 l'intérêt supérieur de l'enfant et les droits de l'enfant. Quant au moment où les droits des enfants seront respectés enfin pleinement, nous n'avons pas de date précise à vous donner. Nous savons juste qu'il est largement temps que les droits pour les enfants soient appliqués. Bonne représentation du non-respect des droits des enfants, le conflit syrien expose les en-

fants à une guerre qui ne les concerne pas. Une guerre issue de la débilite des grandes personnes. Résultat : 5.3 millions d'enfants ont besoin d'une aide vitale d'urgence sans pour autant en recevoir, ce qui va à l'encontre de leurs droits à la vie et à la survie inscrit dans la constitution. En 2017 près de 3.3 millions d'enfants ont été exposés à des risque d'expositions et beaucoup d'entre eux demeureront handicapés.

Sans parler de l'impact dévastateur de la guerre sur la psychologie des enfants. Anxiété

profonde, désespoir, peur constante et solitude peuvent mener chez l'enfant à de graves traumatismes.

A travers nos journaux et en profitant de notre liberté d'expression, nous pouvons aider à communiquer et à informer sur les droits des enfants, pour qu'ils soient mieux connus et améliorer la situations des enfants en France à défaut de pouvoir intervenir dans le monde entier.

Le Pipin Déchainé
Auvergne-Rhône-Alpes
Catégorie 11-17 ans

Trente ans des droits de l'enfant

Entre ciel et terre, dans un espace hors du temps et introuvable sur quelque carte géographique que ce soit, dans le bureau de Madame Géviène Draneva, des enfants, Christophe, Lucas et Téa, tous trois âgés de 10 ans et nés respectivement en 1969, 2019 et 2049 sont convoqués afin de faire valoir leurs droits.

* * *

Les trois enfants rentrèrent d'un pas timide dans la pièce rectangulaire. La juge leur souria et les pria gentiment de s'asseoir sur les chaises en plastique disposées devant son bureau ovale. Après une brève présentation, elle entra dans le vif du sujet :

« – Quelle est votre histoire ? Parlez moi un peu de vous... demanda la juge en interrogeant les trois enfants du regard.

Les joues de Lucas s'empourprèrent, il commença à raconter son histoire.

– Moi je pense que des fois papa et maman ne m'aiment pas. Quelques fois ils sont gentils avec moi et me font des cadeaux, mais d'autres fois ils sont méchants.

– Qu'est ce que tu entends par méchants ? demanda Madame la juge.

– Ils me grondent...

Lucas ne parlait plus et un silence gêné s'installa. Christophe semblait observer avec intérêts les formes originales que dessinaient les nuages à travers la fenêtre ronde qui surplombait le bureau. Puis Lucas reprit :

– Quand ils me grondent, ils me mettent des fessées et des claques, et ça fait mal après je suis même tout rouge et je pleure.

– Tu veux dire, après que tu aies fait une bêtise?

– Oui mais certaines fois c'est même quand je fais pas de bêtises. Je crois que c'est quand ils m'aiment plus. Et quand ils veulent rester que tous les deux, ils m'enferment à clé dans ma chambre et j'aime pas ça parce que je m'ennuie.

C'est souvent pendant la nuit mais dès qu'il fait noir j'ai peur.

Moi je fais des cauchemars la nuit. Rajouta Téa qui jusque là était restée silencieuse.

- Qu'est ce que tu vois dans ces rêves Téa ? L'interrogea la juge.

- C'est souvent des rires et des cris très aigus qui résonnent dans mes oreilles et des gens morts au sol et dés que je les regarde des smartphones me suivent et essayent de me kidnapper mais c'est pas drôle comme quand on joue à chat.

- Te sens-tu souvent observée ?

- Parfois quand mes amies me filment sur Snap et me disent de faire des bêtises.

- Mais il faut dire non, moi mes copains même si ils me forçaient je le ferais pas. Rétorqua Lucas.

- Mais tu les connais pas, elles voudront plus être mes copines et après je serais toute seule. Répondit Téa énervée.

- Téa, tu ne dois pas les laisser faire, tu as des droits. Personne ne doit ni n'a le droit de t'obliger à faire quoique ce soit. Tu es libre de tes actes et de tes choix, même si tu es encore une enfant. Et quant à toi Lucas tu dois en parler à une personne adulte de confiance mais nous allons régler cette situation qui n'a pas lieu d'être. Enfermer son propre enfant c'est un crime que la justice ne peut tolérer. Même si ce sont tes parents tu ne dois pas te laisser faire car tu n'es pas leur propriété. Et toi, Christophe tu es resté bien silencieux depuis le début de cette audience collective, pourquoi es-tu ici ?

Je ne sais pas si j'ai le droit d'en parler...



– Ici tu es un sujet à part entière Christophe et as donc le droit de t'exprimer comme bon te semble. Sache que si à ton époque un enfant n'est pas encore un être porteur de droits, il l'est aujourd'hui et ce depuis 1989 et la signature de la convention relative aux droits de l'enfant adoptée par l'ONU le 20 novembre. Alors je t'en prie raconte nous ce qui te tourmente.

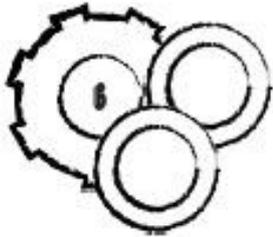
– Le maître me punit sans arrêt, il me dit souvent d'aller au coin en me mettant le bonnet d'âne. Aussi, il me tape sur les doigts avec sa règle ou même sur les fesses devant le regard de tous mes camarades. Après quand je rentre à la maison mon père me punit et m'interdit même de parler à table. Répondit timidement Christophe, dont les yeux étaient embués de larmes.

Geneviève Avenard © DSAF-DPL

– Christophe malheureusement tu es né un siècle trop tôt et ce dont tu es victime est encore considéré comme légitime. Toi Lucas, des procédures vont être engagées, tes parents vont être convoqués au tribunal et une assistante sociale veillera à ce que tu ne subisses plus aucunes violences. Quant à toi Téo, le harcèlement que tu subis sera communiqué à tes professeurs et parents, afin de prendre les mesures nécessaires pour que tu puisses être pleinement heureuse.

Mais n'oubliez pas les enfants, vous êtes aussi importants que ceux qui essayent de vous faire croire l'inverse, que ce soit vos parents, vos professeurs, vos amis ou qui que ce soit. Selon l'article 12 de la Convention internationale des droits de l'enfant vous êtes libres de vous exprimer et votre opinion à une valeur telle qu'il ne peut être mis de côté. La société doit vous écouter, si elle ne l'a pas fait il y a 30 ans, elle le fait beaucoup plus en 2049 et le fera encore plus en 2050. Si tous les 5 jours un enfant meurt sous les coups de ses parents ou à cause d'autres violences physiques ou mentales en 2018, ce n'est plus le cas 30 ans après, grâce aux nombreuses associations et organisations qui promulguent vos droits. Les choses changent et évoluent avec le temps. Le droit des enfants à fondamentalement progressé au cours de l'histoire. Au Moyen-Âge les enfants étaient considérés comme des copies réduites de leurs parents. Mais demain et d'ici une trentaine d'années, les défaillances encore présentent des droits des enfants devraient petit à petit être complétées et qui sait, disparaîtront un jour. » Conclue Mme Draneva.

Lucas opina de la tête, Christophe regarda une fois de plus ses souliers d'un



FOR-MATHS-AGE

Bienvenue dans notre chaîne de production

Ici, on conçoit des têtes bien faites et pleines de choses utiles.

Nous nous devons d'optimiser l'esprit et les neurones de nos élèves afin d'en faire des futur-e-s adultes utiles à notre société.

Pas de place pour les futilités.

La chaîne de montage commence dès le plus jeune âge. Les notions essentielles sont introduites insidieusement dans leurs boîtes crâniennes.

Très tôt, on enseigne aux enfants à compter, à lire et à écrire.

On leur apprend également à réfléchir différemment en fonction de leur sexe.

Nous allons rappeler aux filles qu'elles n'ont pas assez de logique pour les sciences et aux garçons qu'ils n'ont pas assez d'appétence pour les lettres.

Des lors, le tapis de production se subdivise. L'élite de la nation sera faite d'être logiques et doué-e-s en mathématiques et autres sciences, capables de concevoir un monde rationnel. Parfois, la machine n'est pas assez compétente et fabrique des pantins révoltés et imparfaits. Ceux-ci sont pointés du doigt, moqués, voire mis au ban de la société.

Serait-ce les prémices d'une sélection naturelle ? S'adapter ou périr.

Mais ces robots parfaitement formatés parviendront-ils à remplir les tâches pour lesquelles ils ont été créés. Peut-être qu'eux aussi s'émanciperont tôt ou tard.

Combien sont ceux qui finiront par disfonctionner, surchauffer jusqu'à ne plus pouvoir être réparés, brisés par ce déterminisme regrettable.

Mais est-ce réellement un problème ?

Non, les pièces sont reproduites à l'infini.

Fabriqué-e-s en quantité, la disparition de certaines d'entre elles ne saurait affecter la production sur le court terme.

Mais sur le long terme, il existe bien un risque, celui de voir ces robots détruits s'accumuler, créant ainsi un défaut dans la production. Ce n'est peut-être qu'à ce moment-là que les pièces jugées non conformes témoigneront de leur utilité et de leur nécessité.

La grande horlogère & la voyante à temps



Des enfants, des adultes et des droits

A l'occasion d'une conférence de presse, la défenseure des enfants Geneviève Avenard a pu s'exprimer à propos de son rôle de défense et de promotion de leurs droits. Elle a réaffirmé l'importance de la Convention Internationale des droits des enfants, qui a trente ans cette année. C'est la convention la plus ratifiée, ayant été signée par tous les pays du monde exceptés les Etats Unis.

Cette convention dénonce certains problèmes récurrents auxquels les enfants font encore face. Le statut de l'enfant a longtemps été ambigu, celui-ci n'étant pas considéré comme une personne à part entière. Sa liberté d'expression est donc réduite, son opinion minimisée. Ainsi les enfants

subissent de nombreuses restrictions de leurs droits, notamment au niveau des administrations publiques. En effet, de nombreux abus liés à des institutions défaillantes sont à déplorer.

Comment repérer une famille d'accueil dangereuse ? Et comment la remplacer ? Comment prévenir les violences au sein du domicile ? Comment soutenir en situation de handicap psychologique ou mental ? Ces problématiques étant traitées à l'échelle départementale, l'efficacité de la réponse varie en fonction des départements et des moyens dont ils disposent. Face à cela, le défenseur des droits ne peut qu'émettre des recommandations à l'égard de l'État : l'institution conseille donc de rétablir une

communication plus efficace entre les différents acteurs, d'alléger les démarches administratives et d'assurer une bonne formation des professionnels de l'enfance.

Malgré trente ans d'existence, la CIDE reste méconnue et peu appliquée, et ce même en France. C'est donc notre devoir à tous de communiquer à ce sujet : en assurant le droit des enfants, on assure le droit futur des adultes.

Carmen Legrand et Iliana Fages-Gouyou

Le Condorcéen Ile-de-France / Catégorie 11-17 ans

LE FRONT DES MALICIEUX RÉDACTEURS

LES DROITS DES ENFANTS
ONT 30 ANS, QUAND
SERONS-ILS ACCEPTÉS ?

Depuis l'époque des lumières, on a vu naître plusieurs textes concernant les droits: droits des hommes (DDHC, 1789), droits des femmes (1944: droit de vote; 1972: égalité homme/femme au travail) mais ce n'est que récemment que des associations se soulèvent pour prôner les droits des enfants. En effet les enfants sont vu comme n'ayant aucune expérience et donc incapable d'émettre un avis constructif. Alors qu'un enfant est avant tout un être humain au même stade que l'adulte (et non une propriété de ses parents).

Pour étudier la question de l'évolution des droits des enfants ces 30 dernières années, nous avons assisté à une conférence où Mme Avenard nous a expliqué son rôle de défenseuse des enfants ainsi que ses actions.

Au retour de cette conférence, on a été choqué de constater à quel point les droits des enfants sont si peu respectés. S'il est rassurant de savoir l'existence d'institutions comme la défenseuse des enfants, il y a encore du chemin à parcourir. Il est de notre intérêt à tous de rétablir leurs droits aux enfants.

Elles et ils constituent d'hors et déjà l'avenir.

L'FMR
Ile-de-France
Catégorie 18-25 ans

Aurélië et Eloïse



par Clara & Alexis

SOCIÉTÉ

Les droits des enfants ont 30 ans : quand seront-ils respectés ?

◆ ◆
M. Jean-Merde Lemonde
28 rue des poètes
29200 BREST

Paul, Edouard et Anna Lemonde
28 rue des poètes
29200 BREST
A Brest, le 21 décembre 2049

Mes chers enfants,

6 Dans cette lettre je vais vous ouvrir mon cœur, si je le fais aujourd'hui, c'est pour transmettre à vous, mes enfants, ce que j'ai appris par mon vécu parfois encore douloureux. Je veux vous parler de ces mots, ces remarques, ces détails invisibles aux yeux des autres, mais qui pourtant vous brisent lentement. Ces mots brutaux qui m'ont dévasté sont venus de ceux qui représentaient pour moi des modèles, que je croyais qu'importe les mots : mes parents.

Comment concevoir le fait que mes parents aient tort ? Comment savoir que je n'étais pas un bon à rien, un fils indigne ? Je me suis laissé imprégner par ces mots que je considérais comme justes, je ne connaissais pas mes droits. Peu à peu, j'ai perdu confiance en moi. Dans ce monde où règne la loi du plus fort, j'étais faible, sans droits. Ce n'est que bien plus tard en évoluant que je me suis rendu compte de l'impact qu'on eu ces mots, qui n'avaient pas lieu d'être, sur ce que je suis devenu.

Tout ce discours, pour vous dire que, vous devez être la personne que vous allez choisir, et non celle que d'autres vous dictent. Je tiens à vous adresser cette leçon, mes trésors, parce que je m'inquiète pour vous qui vivez dans cette époque de réseaux sociaux, et par conséquent de cyberharcèlement. Des problèmes disparaissent et d'autres se créent. Vos droits ne seront qu'améliorés mais jamais respectés entièrement donc revendiquez-les, criez-les sur tous les toits. Le monde est et restera plein d'abrutis pueriles, fichez-vous des autres et vivez votre vie pleinement en carburant à l'expresso !

Votre Papa qui vous aime tendrement.

FESTIVAL EXPRESSO MAI 2019 LYCEE DE L'ELORN A LANDERNEAU

**La Gazette de l'Elorn
Bretagne
Catégorie 11-17 ans**

LA PAROLE DES GOSSSES après "l'enfant roi", l'enfant sans droits

En cette année 2019, nous célébrons les trente ans de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (a.k.a CIDE pour les intimes). Cette convention, tenue en 1989 à New York, énonce les droits fondamentaux des enfants. Tous les États du monde (hormis les États-Unis, toujours à la pointe en termes de libertés fondamentales) se sont engagés à respecter strictement ce traité, la notion de «strictement» étant, on ne peut que le déplorer, toute relative.

Avant toute chose, il semble primordial de rappeler les droits des enfants qui passent un peu trop souvent à la trappe et sont en fait très méconnus.

En effet, beaucoup de personnes ignorent qu'il existe des droits spécifiques aux enfants (encore considérés comme inférieurs de façon récurrente par les adultes qui semblent avoir oublié leurs années juvéniles). Cela vous offusquera peut-être mais si vous avez entre 0 et 18 ans, vous êtes un enfant ! Et en tant qu'enfant vous disposez du droit de vous exprimer librement, de vous faire entendre et d'être pris en considération. En somme tous les sujets vous sont ouverts et en prime votre opinion est considérée. Cela dit, si ces droits sont inaliénables sur le papier, ils sont encore trop souvent bafoués, et il reste encore bien du chemin pour les faire respecter.

Le manque de considération du statut de l'enfant est un premier obstacle de taille. L'âgeisme omniprésent empêche encore trop les adultes, si persuadés d'avoir tout compris à la vie, de consi-

dérer l'enfant comme un individu à part entière, un sujet conscient et non pas un objet manipulable à loisir. Si les structures publiques sont insuffisantes à protéger les mineurs, outre le manque d'effectifs criant, c'est parce qu'elles se heurtent à une insensibilité généralisée. Difficile de mettre en place des moyens efficaces dans une société où le droit des enfants est constamment décrédibilisé. Le travail de sensibilisation et de formation des professionnels comme des parents est aujourd'hui primordial pour faire avancer la situation. Les droits ne peuvent être mieux respectés que si on les connaît vraiment. Mais informer les premiers concernés est tout aussi indispensable.

LES ENFANTS ONT BESOIN D'ÊTRE CONSCIENTS DE LEURS DROITS POUR POUVOIR LES EXPRIMER ET LES REVENDIQUER DÈS QUE LEUR MATURITÉ LE LEUR PERMET.

On insiste tellement sur l'importance des devoirs des citoyens en herbe, et si peu sur celle de leurs droits. La CIDE détient un pouvoir d'influence non négligeable, et elle permet la mise

en œuvre de solutions concrètes, mais elle ne peut pas tout, et il est de la responsabilité des éducateurs quels qu'ils soient de donner les moyens à chacun de connaître ses droits et d'en jouir. L'enjeu n'est pas seulement de protéger les enfants jusqu'à leur majorité, mais bien de créer une réelle conscience collective, qui se poursuivra jusqu'à l'âge adulte et entraînera à terme un changement sociétal profond. Les États-Unis sont le seul pays à ne pas avoir ratifié la Convention, pas étonnant que le fast-food soit leur deuxième maison s'ils considèrent leurs bébés comme des tubes digestifs géants. L'enfance est l'âge auquel notre identité se construit, l'importance de l'éducation n'est plus à démontrer. Les différentes structures qui accueillent les enfants (écoles, centres de loisirs, centres d'aide, prisons...) doivent travailler ensemble pour faire progresser tous ces droits qui découlent les uns des autres. Sans information, pas de liberté de pensée ; sans liberté de pensée, pas de liberté d'expression. Priver un enfant de moyens pour s'exprimer librement est une vraie violence psychologique, tout aussi des-



Nell et Anjlassomoire

La Gazette Saucisse
Bretagne
Catégorie 11-17 ans

1989-2019 : Les enfants derniers de cordées

Youpi, en octobre prochain la *Convention internationale des droits de l'enfant* fêtera ses 30 ans ! 30 ans que l'ONU ainsi que les 195 pays ayant ratifié la convention se sont engagés à respecter les droits politiques, sociaux, la liberté d'expression des enfants. Enfin... la signature d'une convention est une chose, l'appliquer en est une autre. Alors Geneviève Avenard, Défenseure des droits des enfants, Présidente du Réseau européen des défenseurs des enfants, et j'en passe, le temps d'une conférence, nous a permis de voir un peu plus clair sur la situation des enfants à notre époque.

Allons à l'essentiel et voyons quel est le bilan de trente années de lutte pour les droits des enfants. Depuis 2011, une plateforme a été mise en place et permet de recenser gratuitement 3000 atteintes aux droits et libertés de ceux-ci chaque année. Si ce nombre paraît faible au vue de la population importante de mineurs en France, des ambassadeurs des droits de l'enfant répartis sur l'ensemble du territoire permettent à 63000 d'entre eux d'être formés à cette problématique par le biais de rencontres et de discussion avec des experts entre-autres. L'Organisation de la défense des droits de l'enfant, si elle reste pourtant encore trop invisible à la majeure partie de la population, permet par la création de rapports sur des cas typiques de, par exemple, violence sur mineurs au sein du foyer, un meilleur suivi de ces affaires par la justice. Leur puissance semble malheureusement vite trouver ses limites, l'organisation ne disposant de réelle force contraignante et ne pouvant que conseiller une justice et un état français trop souvent sourd à ses revendications. La conférence continue et on apprend que les bébés ont longtemps subis des opérations chirurgicales sans bénéficier d'anesthésies préalables. Ces mêmes nourrissons sont considérés aux yeux de certains procureurs comme des tubes digestifs sur patte, incapable de ressentir une quelconque émotion. Et il ne faut plus creuser très loin pour se rendre compte que cette considération n'évolue que très lentement. D'un côté, les parents se considèrent propriétaire de leur enfant et de l'autre, les

pouvoirs publics ne font rien de leurs revendications et de leurs besoins. Il ne reste qu'un enfant, se repliant sur lui-même et qui, comme on attendrait un bus qui n'arriverait jamais, se languit de ne pouvoir recevoir une aide juste et équitable. Plutôt qu'un suivi préférentiel et adapté à ses besoins, l'enfant, sans parents, demandeur d'asile se verra enfermé en centre de réclusion administrative, pouvant potentiellement retourner dans une région où sa vie est mise en péril. Malgré des efforts de la part de l'Organisation pour la défense des droits de l'enfant avec, notamment, la création d'un pôle consacré aux étrangers, la politique de notre

gouvernement reste absolument contradictoire avec quelque once de respect des droits de l'enfant. Oui, nous avons eu des avancées, des gens assurent la protection de nos droits, mais on continue de se heurter à une non-considération de nos personnes et de nos droits. Si je devais exprimer un regret, c'est que ma sortie de l'enfance enlèvera ma légitimité auprès des jeunes à combattre pour leurs droits. La lutte doit continuer, enfants, ne nous laissons pas détruire par des adultes qui ont déjà trop profité de leur vie.



Ivan & Lila

S O C I E T E

INVESTIGATION EN FAMILLE

Enfant : Maman, maman ? Est-ce que tu m'aimes ?
Mère : J'ai pas le temps, va jouer avec ta sœur.

Enfant : Pourquoi tu veux plus jouer avec moi ?
Sœur : Je joue pas avec les bébés.

Enfant : Pourquoi tu pleures tout seul quand il fait nuit ? C'est parce que tu te fais taper à l'école ?
Frère : Casse-toi, tu sais pas de quoi tu parles !

Enfant : Papa, tu peux me dire pourquoi vous vous disputez tout le temps avec maman ?
Père : Ça ne te regarde pas.

Enfant : Dis, mamie, pourquoi papi il est plus là ?
Grand-mère : Tu comprendras plus tard, ma chérie.
Enfant : Mais moi c'est maintenant que je veux comprendre.
Grand-mère : Plus tard, plus tard...

À table, lors d'un repas de famille, un débat sur l'interdiction de gifler les enfants est lancé.

Enfant : Bah moi je pense qu...
Oncle : Tais-toi, toi, on t'a pas sonné. T'es trop petit pour comprendre de toute façon.
La discussion reprend son cours et l'enfant se taira jusqu'à la fin du repas.

Dans la cour de récréation, l'enfant et son ami parlent. Entre eux, les rêves peuvent être entendus :

Enfant : Et bah moi, mon Papi, c'est un super héros ! C'est pour ça que je le vois jamais. Il est occupé à sauver des gens, comme moi je vais sauver mon grand frère des méchants qui l'embêtent au lycée !

Ami : Whaa, t'as trop de chance ! Moi mes parents, ils veulent plus me faire de câlin, ils disent qu'ils ont pas le temps.

Enfant : Moi aussi, mais c'est parce que c'est des agents secrets. En plus, ils se crient toujours dessus, mais ils font semblant, c'est des codes pour pas être espionnés.

Ami : Ils sont trop cools tes parents !

Enfant : C'est normal, c'est des adultes ! Mais quand même, j'aimerais bien qu'ils m'écoutent un peu plus, parfois.

Ami : Mais c'est pas possible, c'est des grands.

Enfant : Bah moi quand je serai grand, je serai aussi un super héros qui donne aux enfants le droit d'avoir des réponses.

OUVRIÈRE CÉDRIC

Hexag'Online
Ile-de-France
Catégorie 18-25 ans



Éco-droits

Les droits de l'enfant ont aujourd'hui 30 ans : quand seront-ils respectés ? Nous vous proposons ici de les aborder du point de vue de l'écologie.

La convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) a été adoptée en 1989 par l'ONU. Elle défend notamment l'écoute de l'opinion de l'enfant, son droit à l'éducation et son droit à la survie. Pourtant, il semble de plus en plus assumé que ces droits ne prévalent pas face aux intérêts économiques de la cour des grands. Rien qu'en abordant la thématique écologique, on observe que nombre de droits de l'enfant sont internationalement piétinés.

Vie

Depuis au moins aussi longtemps la société a pris conscience peu à peu que ses activités ont des répercussions sur l'environnement, la biodiversité et même l'humanité. Alors que le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), créé peu avant la CIDE, sonne l'alarme quant à l'urgence de réduire nos émissions de CO2 dans son dernier rapport cette année, quelles mesures sont entreprises par les Etats pour éviter les scénarii effroyables qui nous attendent autrement ?

Cette violence infligée par la loi du capital est déjà observable chez les populations défavorisées et bientôt sur nos jeunes générations. L'enfant n'a pas son mot à dire sur son avenir qu'on sacrifie pour l'ambition de court terme des industriels. Où se cache donc le droit à une vie vivable de l'enfant ?

Information

Notre système scolaire occidental nous bassine que la solution réside dans les termes trompeurs et idéologiques de "croissance verte" et de "développement durable", or nombreuses sont les alternatives au libéralisme et au consumérisme. Comment penser autrement lorsque nos cours sont déterminés par les intérêts in-

dustriels et que notre esprit critique est exercé sans remettre en question les énoncés ? C'est ainsi notre droit même à l'information et l'éducation qui est atteint.

Participation

Récemment 30 000 étudiants ont signé le Manifeste étudiant pour un réveil écologique rédigé par des étudiants en Grandes Ecoles. Clément Choise, un étudiant de Centrale Nantes, dénonçait le rôle actuel de l'ingénieur à la remise de son diplôme, servant les desseins d'un modèle économique obsolète. En parallèle s'est développé un jeune mouvement mondial contestataire de ce système, Youth For Climate, et c'est ainsi que dans 127 pays s'organisent des grèves scolaires. Les jeunes manifestants se compte en plus d'une centaine de milliers dans la rue en France le vendredi. Ce mouvement a été initié par Greta Thunberg, une Suédoise de 16 ans, la première à devoir troquer son droit à l'éducation pour oser réclamer un avenir soutenable. Pourtant malgré toutes ces démarches, qu'avons-nous obtenu si ce n'est l'indifférence complète vis à vis de notre droit à la participation ?

Quand tous ces droits seront-ils respectés ? Les enjeux sont tellement immédiats qu'on peut craindre qu'il ne soit déjà trop tard, et le champ des actions envisageables pour que les générations futures prennent en main leur destin est d'ores et déjà circonscrit par leurs aînés.

SOFI



**L'Insatiable
Auvergne-Rhône-Alpes
Catégorie 18-25 ans**

ÉCOUTEZ

« Non mais vous l'avez entendue ?

J'aurais cru qu'une intervenante sur le sujet de droits de l'enfant connaîtrait un peu mieux ce qu'il se passe dans les écoles. C'est quand même son boulot d'intervenir dans les lycées pour nous sensibiliser sur le harcèlement scolaire. Et pourtant, elle nous ressort le couplet du « il faut nous en parler s'il y a un problème ». Mais il faudrait déjà les écouter, les gosses. Parce que Robin, personne ne lui avait demandé sa version de l'histoire. En attendant, c'est lui qui a été exclu pour avoir essayé de se défendre face aux trois imbéciles qui l'emmerdaient tous les jours.

Et de toute façon, même quand on fait mine de les écouter, l'avis des gosses, on s'en cogne. C'est comme des humains pas finis après tout. Autant revenir dans les années 70 et considérer les bébés comme des tubes digestifs un peu chiants. Anesthésier un nourrisson pour une intervention chirurgicale ? Bof, laisse tomber, de toute façon ils sentent rien !

Et en plus de ça, elle vient nous en parler au lycée. Non mais Robin, c'est avant la quatrième qu'il aurait fallu lui donner de l'aide ! Parce que pour lui et tous les autres, les enfants battus, les viols sur mineurs, ou ceux qui vivent dans des conditions déplorables, c'est

bien plus tôt qu'ils devraient être au courant qu'ils peuvent demander directement la protection des institutions qui défendent leurs droits.

Mais le pire c'est que ces droits sont officiellement rédigés depuis 30 ans. Il y a une convention internationale qui les reconnaît comme individus à part entière depuis seulement 30 ans. Et la principale organisation dans le milieu existe depuis 8 ans.

Donc je récapitule : les gosses ne sont au courant de rien, les adultes concernés n'ont jamais été formés au sujet, et ça fait qu'une trentaine d'année qu'on s'intéresse au schmilblik. Et ben on n'est pas dans la merde. »

ÉCOUTEZ



**La Vie de Châto
Bretagne
Catégorie 18-25 ans**

Les droits de l'enfant ont trente ans:

Quand seront-ils respectés?

Souvent considéré comme un individu sans conscience, l'enfant est bel et bien un sujet qui dispose de droits fondamentaux. Malgré ces droits, les enfants sont souvent des êtres vulnérables soumis à une autorité parentale très forte et sont parfois même victimes de violences; ils peuvent ainsi être mis en danger. C'est pour cela qu'existent de nombreuses associations visant à apporter de l'aide à l'enfant.

De plus en plus de droits sont accordés aux enfants: Une réelle progression.

Dans le milieu des années 70, les bébés sont uniquement considérés comme des choses. Ils ne sont pas conscients de ce qu'ils sont. Des interventions chirurgicales sans anesthésie sont effectués chaque jour car on les considère incapables de ressentir la douleur. Une dizaine d'années plus tard, il y a une évolution car l'enfant n'est pas un objet et la propriété de ses parents.

Même encore aujourd'hui, il y a une difficulté à prendre l'enfant comme un être vivant à part entière. L'enfant a désormais accès à l'ensemble des droits dont le droit à l'information, l'éducation et l'expression.

C'est afin de permettre aux enfants d'accéder au plein potentiel de leurs droits qu'existent des conventions comme celle de la convention internationale des enfants. Elle vise à défendre et à promouvoir l'intérêt primordial des droits de l'enfant. La France a signé et ratifié le traité de cette convention en 1990. Cette convention concerne essentiellement le travail des enfants et la protection de l'enfance notamment par rapport au harcèlement et aux handicaps. La convention

téléphonique que l'enfant peut contacter en cas de problèmes.

Malgré cette grande progression dans l'acquisition des droits de l'enfant, il est difficile de dire qu'ils sont entièrement respectés:

En effet, les enfants rencontrent dans certaines parties du monde comme en Guyane de graves difficultés de scolarisation. Les conditions de vie sont difficiles car il y a un déficit important de moyens et d'infrastructures. L'application des droits de l'enfant en métropole est elle aussi incomplète.



repose sur un principe de neutralité et intervient dans le situation d'appel

Le droit de l'enfant est loin d'être une priorité politique aujourd'hui. Les recommandations principales faites à la France par le comité des droits de l'enfant de l'ONU portaient sur l'application des recommandations qui ont déjà été formulées en 2009. La France se doit d'agir.

**L'Aiglon
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Catégorie 11-17 ans**



Qu'attend le monde pour écouter la voix de ses enfants ?

ROMANE - RÉDACTRICE DE NOCTAMBULE

Vous savez quoi ? Peu importe vos revendications, peut importe ce à quoi vous vous opposez, si vous vivez en France, que vous ayez ou pas la nationalité, il y aura toujours une personne pour vous dire « Tu ne te rends donc pas compte de la chance que tu as de vivre dans le pays des Droits de l'Homme », comme s'il était évident qu'avoir rédigé une convention vieille d'un peu plus de trois siècles t'offrait la magnifique opportunité de te taire.

D'ailleurs, la « Convention des Droits de l'Homme » entend bien par là la notion d'« homme », et non le mot « enfant ». Quel rôles ont ils et elles à jouer dans un monde où leurs voix n'ont cessé d'être ignorées et réprimées ? Qui est là pour défendre leur droit d'exister, leur droit à l'égalité et au respect ?

Des personnes engagées pour les droits des enfants

Justement, parlons-en. Qui sont ces personnes qui sont engagées dans la défense et la promotion des Droits

de l'enfant ? Dans le cadre du Festival Expresso, nous avons assisté à une conférence animée par Geneviève Avenard. Défenseure adjointe au sein de la défense et de la promotion des droits de l'enfant. Cette autorité administrative indépendante représente un contre-pouvoir important pour les organisations publiques.

Car en effet, le domaine des droits de l'enfant est un monde bien plus épineux que celui des droits en général. Aux yeux de la majorité de l'opinion publique, les enfants représentent une part de la population qui ne peut réfléchir par elle-même, et est donc délaissée à cause de leur âge. Ils représentent pourtant une partie de la population rendue vulnérable par leur

manque d'expérience de la vie, et cette condescendance qui leur est imposée ne leur permet pas toujours de s'exprimer par eux-mêmes.

Malgré leur influence de plus en plus grandissante depuis 2011, les défenseur-e-s des droits de l'enfant ne possèdent toujours pas de force d'action nécessaire pour leur permettre d'intervenir de manière concrète contre les plus graves violations des droits et libertés fondamentales des enfants.

Violations des droits de l'enfant

Le cas me semblant être le plus marquant est la perpétuation des inégalités : faire revendiquer ses droits est déjà difficile, imaginez alors les difficultés rencontrés par un enfant étranger. Si cela pourrait sembler logique, Geneviève Avenard souligne bien le côté paradoxal de laisser un enfant qui accumule les difficultés s'enfoncer encore plus, perpétuant de nouvelles difficultés: accès à l'éducation, rejet social ainsi que la menace permanente d'être renvoyé dans le pays qu'ils ont fui. Ici, il est très difficile pour les défenseurs des droits de proposer aux enfants des solutions concrètes pour faire valoir leurs droits.

Geneviève Avenard souligne également lors de sa conférence le manque de formation auprès des professionnel-le-s, et particulièrement auprès de ceux qui travaillent dans le monde de l'enfance, majoritairement concernés par la question des droits de l'enfant, dont la Convention officielle fête ses 30 ans cette année. Celle-ci a par ailleurs été ratifiée par la majorité des pays du monde, ce qui en fait la convention la plus ratifiée du monde.

Cette convention, censée garantir notamment grâce à son article 12 la liberté d'expression et de pensée des enfants, ne possède pas aujourd'hui la reconnaissance nécessaire pour faire respecter les droits des enfants, en dépit du nombre important des pays ayant signé cette convention.

Convention des Droits de l'Enfant : un manque d'instruction ?

Malgré tout, les défenseur-e-s des Droits de l'Homme gardent une forte influence grâce à leurs outils de communication et réussissent de plus en plus souvent à proposer des solutions concrètes pour les enfants en difficulté.

30 ANS DES DROITS DE L'ENFANT ET TOUJOURS PAS DE CHANGEMENT

Il y'a 30 ans, 1989, c'est la chute du mur de Berlin, ça fait penser à 1789, une révolution bien de chez nous ! On est passé à 2 dizaines d'avoir un truc intéressant mais tant pis. Du coup, 1989 c'était au tour des enfants ? Non, c'est TOUJOURS au tour des enfants !

« Pour Noël, je voudrais un petit frère !

-Regarde sur la plage, y'en a un tout beau ! »

On n'oubliera jamais cette photo qui a fait le tour du monde, et c'est loin d'être le seul exemple, entre ceux battus à mort à la manière d'un gilet jaune, et ceux qui font le tour de France dans le tambour de la machine à laver. Ça arrive tous les mois, toutes les semaines, et après ?

Les chiards sont des éponges, et c'est bien connu ; Mais une éponge, dans notre monde aussi crade que le nôtre c'est vite foutu si on n'y fait pas un minimum attention.

Et, Ok... La commission agit, d'accord, mais on est loin d'avoir un résultat acceptable, parce que c'est bien beau d'avoir les signatures de tous les pays du MONDE (sauf Trumpland) en bas de la page, mais à ce train-là, autant signer directement les sacs mortuaires taille XS étant donné que tout le monde ne respecte pas ses engagements. Si ça continue comme ça, dans 30 ans on sera passé d'un enfant mort tous les cinq jours à un tous les quinze jours ?

Juste histoire de vous le rappeler, protéger les enfants, ça n'est utile que s'il y'a encore des enfants à protéger...

L'Autruche planet IDF / AURA Catégorie 18-25 ans

La Mouette Bâillonnée Ile-de-France Catégorie 11-17 ans

LES DROITS DE L'ENFANT ONT 30 ANS: QUAND SERONT-ILS RESPECTÉS ?

Défenseurs des Droits des Enfants
@Defdesdroitsenfants

Suivre

30 ans que la Convention Internationale des Droits de l'Enfant a été signée. 30 ans qu'on fait tout pour que les enfants osent affirmer leur opinion, leurs sentiments et soient protégés. Aujourd'hui, sont-ils encore considérés comme des objets ?
[#30ansdroitsdesenfants](#)

12:09 - 18 mai 2019

3

Tweeter votre réponse

Mono @monochrome200 2h

OGTF: Obligation Quitter Territoire Français. C'est ce que j'ai reçu il y a deux semaines. Apparemment, je n'ai rien à faire ici. Je suis né en Algérie mais toute ma vie je l'ai ici. J'ai 12 ans, je ne parle pas arabe, mais il faudrait que je parte. Aidez moi s'il vous plaît.

Judithé @juditheo 4h

Après des années de honte, des années d'auto-censure, enfin l'affirmation d'un être que je ne connaissais pas : moi. Après 20 ans de carcan, de manipulation, de mépris, j'ai enfin réussi à m'exprimer. Juste parce que j'étais ce que j'étais : un enfant.

Sacha @sachatouille 4h

Elle était tellement gentille, tellement douce. Et puis, j'étais un mec, forcément je dominais. Mais quand elle a commencé à me faire du mal, du chantage, j'ai compris. Elle m'a défoncé, elle m'a violé, et elle a recommencé [#manipulation](#) [#harcèlement](#)

ALICE AU PAYS DES BOUTEILLES ET DANSEUR ENDIABLÉ

Les droits de l'enfant

La convention internationale des droits de l'enfant a 30 ans : on fait le point avec l'aide de Geneviève Avenard.

Geneviève Avenard est aujourd'hui la Défenseure des Enfants adjointe auprès du Défenseur des Droits, après trente ans passés au service des enfants, elle accède au poste le plus important des institutions dans ce domaine en 2011. Rappelons avant tout que le défenseur des droits est indépendant de quelque forme de pouvoir que ce soit et qu'il dresse des recommandations suite aux saisies qui lui sont adressées, que ce soit juridiquement, ou d'ordre pratique. Hormis la convention des

« Si on avance vraiment sur les enfants, on avance chez les adultes »

droits de l'enfant – qui est la plus ratifiée à ce jour –, toutes les actions du Défenseur des enfants se veulent non contraignantes, ils agissent par la communication avec la volonté de faire changer les mentalités sur le long terme.

En effet, encore aujourd'hui, l'enfant peine à être considéré comme une personne à part entière ; pourtant, c'est la base même de l'article 12 de cette convention, qui revendique la liberté d'expression : c'est-à-dire la consultation des enfants sur ce qui les concerne. Le respect des enfants passe par leur écoute et la prise de



**Le Martin
Auvergne-Rhône-Alpes
Catégorie 11-17 ans**

Et nos droits à nous, alors ?

Jusqu'à cette année, notre directeur de publication était le proviseur de notre lycée. Nous avons voulu changer cela, et passer à une rédactrice en chef, de 16 ans. Plusieurs membres de la rédaction avaient été formées * par Jets d'Encre (#LesBests) et avaient donc appris entre autre que c'était possible, dès 16 ans, de devenir directeur.rice de publication. Nous avons beau argumenter de la meilleure manière qui soit, en expliquant que nous connaissions tous les délits de presse à éviter, il nous a fallu attendre plusieurs mois avant qu'il n'accepte notre demande.

Cette situation est l'exemple parfait de la situation actuelle des droits de l'enfant (par enfant est entendu toute personne ayant entre 0 et 18 ans) : ces droits sont acquis, en théorie, ils sont écrits sur le papier, mais en pratique, c'est un peu plus complexe que ça. Mais il faut savoir que nous revenons de loin : jusque dans les années 70, par exemple, des bébés pouvaient subir des opérations chirurgicales sans anesthésie, car considérés comme des êtres sans conscience. D'une manière générale, on pourrait dire que les enfants n'étaient pas reconnus comme des êtres vivants à part entière, finalement, puisqu'ils ne bénéficiaient pas des mêmes droits que les adultes.

Pour pallier à cela, le 20 novembre 1989, il y a bientôt 30 ans, la convention internationale des droits de l'enfant a été ratifiée par tous les états du monde, excepté les Etats-Unis, qui l'a signée, mais pas ratifiée. Ce traité est entré en vigueur le 2 septembre 1990, et permet de reconnaître les enfants comme des sujets de droits, et pas comme des biens appartenant à leurs tuteurs légaux. Il s'agit donc de protéger ces droits spécifiques aux enfants, notamment en promouvant l'existence de cette convention de l'ONU, qui reste encore trop méconnue. La prévention et donc la communication sur le sujet reste bien trop inexistante pour un problème bien réel : aucune formation de sensibilisation n'est proposée au corps enseignant alors que c'est vers eux que les enfants pourraient se tourner en cas de problème familial ou de harcèlement par les pairs.

Mais comment peut-on se proclamer pays des droits de l'Homme, alors qu'un enfant meurt tous les cinq jours sous les coups de ses parents ? Comment expliquer que certains nourrissons se voient enfermés avec leurs parents en centre de rétention administrative suite à une OQTF, alors que l'on sait que cela lui occasionnera des dommages cognitifs irréversibles *a posteriori* ? Nous pouvons également parler des enfants intersexe, qui se font mutiler à la naissance injustement uniquement pour pouvoir satisfaire la contrainte administrative qu'est la mention « sexe » sur l'acte de naissance... Cela va même plus loin, et ces dysfonctionnements institutionnels où les droits de l'enfant sont négligés nécessitent une prise en charge imminente. Trente ans après, quand seront respectés les droits de l'enfant ?



Colette et Angèle (dessin Alexia)

Enfants, espèce en danger

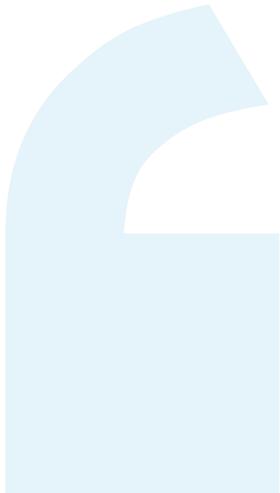
Publié le [18/05/2019](#)

Il y a moins de cinquante ans, les bébés étaient opérés sans être anesthésiés. En effet, ils étaient considérés comme des « tubes digestifs » ne possédant aucune conscience. Grâce à la création de la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) le 20 novembre 1989, les mentalités ont pu évoluer quant à la question de la protection et du respect de l'enfant en tant qu'individu à part entière.

Cette année, nous célébrons le 30ème anniversaire de la CIDE. En 30ans, quelles ont été les avancées sur la question des droits de l'enfant ? Tout d'abord, suite à la sensibilisation du défenseur des droits et plus particulièrement de leur pôle enfance, les parents, enfants et professionnels sont mieux informés au sujet des droits de l'enfant, permettant ainsi une amélioration du respect de ceux-ci. En effet, « quand on ne connaît pas les droits, on ne peut pas demander à les faire respecter ». Les réclamations auprès de l'association sont au nombre de 3000 en 2018, dont 15% provenant des enfants eux-même, des chiffres qui sont en hausse.

Depuis 30 ans, les droits de l'enfant ne cessent de se développer. En effet, le 17 juin 1999, la convention de Genève sur les pires formes de travail des enfants est adoptée afin d'éviter l'exploitation des mineurs. En mai 2000, le protocole facultatif à la Convention Internationale des Droits de l'Enfant interdit la participation de mineurs au sein de conflits armée. De plus, le 1er mars 2017, le plan interministériel de « mobilisation et de lutte contre les violences faites aux enfants » est proposée par Laurence Rossignol, ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes. Selon un rapport de l'organisation internationale du travail, le nombre d'enfants qui travaillent à travers le monde a diminué d'un tiers depuis 2000, passant de 246 millions à 168 millions. Les lois concernant les droits de l'enfant sont, donc, en constante mutation afin de protéger et promouvoir le respect de ces droits.

Cependant, malgré l'amplitude de ces combats, il n'est pas rare que des enfants soient victimes de violence. En effet, on estime que 1 enfant meurt tous les 5 jours tué par sa famille. Un exemple de ce phénomène serait l'affaire de la petite Marina, morte à l'âge de 8 ans après des années de violence infligée par ses parents. Un rapport sorti en 2014 montre que le système judiciaire social et éducatif est défaillant dû à un manque de moyens financiers et techniques de ces institutions spécialisées dans la protection des droits de l'enfant. Récemment aux États-Unis, seul pays n'ayant pas ratifié la CIDE, des enfants de migrants clandestins ont été séparés de leur famille après avoir passé la frontière entre le Mexique et les États-Unis. Selon Geneviève Avenard, défenseur des enfants, plus les enfants sont vulnérables, plus ils sont éloignés de leur droit.



**Nous, Vos Papiers
Ile-de-France
Catégorie 11-17 ans**

TRIBUNE DES JEUNES POUR LE RESPECT DE LEURS DROITS



A tous les adultes qui considèrent que notre parole n'a pas de valeur.

Quel intérêt de lire un article écrit par des jeunes ?
Ce sera forcément quelque chose de pas sérieux !
Enfin voyons quand même ...

Aussi étonnant que cela puisse paraître, même avant 18 ans un être humain existe et compte. C'est une personne à part entière ; un enfant a des droits.

Jusqu'au milieu des années 70, très souvent, les bébés étaient considérés comme de simples tubes digestifs sans aucune sensibilité, d'où les nombreuses interventions chirurgicales qui leur ont été faites sans anesthésie. Trouvez-vous cela normal ? Aujourd'hui encore, de nombreux enfants partout dans le monde n'ont pas accès à l'éducation et sont soumis au travail forcé. Trouvez-vous cela normal ? Sans parler des multiples violences subies : inceste, agressions physiques et morales. Marina, huit ans, morte sous les coups de ses parents, n'est pas un cas isolé : selon les statistiques, un enfant meurt tous les cinq jours à la suite de maltraitements*. Nous, on ne trouve pas cela normal.

Oui c'est vrai que ça n'est pas normal, c'est bien dit ! Mais bon, ça n'est pas très sérieux, ils ne citent même pas les sources de leurs chiffres ... ah si je n'avais pas vu l'astérisque, je parle trop vite !

Voilà pourquoi, nous, enfants du monde entier, souhaitons réaffirmer nos droits par le biais de cette tribune. Nous en profitons pour rendre hommage au trentième anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, initiée le 20 novembre 1989 ; aujourd'hui, elle est la plus ratifiée au monde. Cette convention s'est donnée pour mission de défendre et promouvoir l'intérêt supérieur de l'enfant et ses droits. Défendre, c'est permettre les réclamations et les saisies afin de garantir le droit des enfants à la protection. Promouvoir, c'est sensibiliser, informer, communiquer, et nous nous inscrivons dans cette démarche en mettant nous-même la lumière sur la convention, encore très - pour ne pas dire trop - méconnue à l'heure actuelle.

D'ailleurs, si aujourd'hui nous avons la chance de pouvoir nous exprimer sur ce sujet et revendiquer nos droits, c'est notamment grâce à l'article 12 de cette convention. Celui-ci garantit notre droit à exprimer librement nos opinions, mais aussi, notre droit à être pris au sérieux, n'en déplaise à ceux qui ne considèrent toujours pas les enfants comme des personnes à part entière.

N'oublions pas que respecter les enfants en tant que tel, c'est les accompagner et les aider à grandir, mais c'est aussi faire avancer les droits des adultes. Car, comme a dit Paul Auster «Négliger les enfants, c'est nous détruire nous-mêmes. Nous n'existons dans le présent que dans la mesure où nous mettons notre foi dans le futur.»

Malgré les progrès apportés par la Convention, il nous reste encore des tâches à accomplir. Continuer la lutte pour défendre nos droits c'est un peu « taper toujours dans le même clou en espérant qu'il s'enfonce » (Geneviève AVENARD).

Merci à Geneviève Avenard pour cette conférence !

Et bien finalement, les jeunes sont capables de bien plus que je ne le pensais ! Défendre les droits de l'enfant, c'est d'abord changer les mentalités ...
La route est encore longue !

*chiffre fourni par Geneviève Avenard, défenseure des enfants

Lola Inial et Solène Alifat

Les droits des enfants, on en est où?



30 ans après la naissance de la convention la plus ratifiée au monde, qu'est ce qui a vraiment changé? En 1989 la convention des droits des enfants est mise en place dans l'optique de protéger et défendre tous les sujets de 0 à 18 ans. Cette partie de la population souvent oubliée et négligée ou non prise au sérieux fait pourtant face à des enjeux consternants. L'ENOC qui est une autorité administrative indépendante exerce son contre-pouvoir sur deux axes principaux: la défense et la promotion. Malgré les campagnes mis en place et les reportages chocs, on est encore témoins d'énormes inégalités. On constate notamment que l'institut qui défends l'intérêt supérieur des jeunes n'a aucun pouvoir contraignant, se contentant d'une influence et a par conséquence du mal à mettre en place de véritables mesures. Alors la question demeure quand seront-ils respectés?

Ilona LAVALLEE

• J'ACCUSE

Les droits de l'enfant ont trente ans et il est temps que nous nous inquiétons de leur réception. Une noce de perle aux flambeaux. Des liens fragiles que l'âge n'a pas pourvu de sagesse. Quand seront ils enfin respectés ?

L'enfant, au sens étymologique "celui qui ne parle pas", celui auquel on répète depuis "tais-toi, ne parle pas", est un être doté d'intelligence et de sensibilité ; et s'il y a plusieurs décennies on a redéfini ces droits de manière à lui pourvoir une nouvelle dignité, on peut sincèrement douter de leur bon respect.

"l'humanité doit donner à l'enfant ce qu'elle a de meilleur". Cette phrase déclarée à Genève, reprise par les médias, la politique et en creux l'éducation nationale semble en tout point ironique. Outre les pays les moins avancés ou en voie de développement dont le travail et l'exploitation des enfants sont vitaux, outre les dictatures dans lesquels nous ne pouvons pas intervenir pour des raisons géopolitiques évidentes, les enfants demeurent lésés en Occident.

En effet, leur soit-disant nombreux droits ne leur permettent pas de s'exprimer pleinement, d'être écoutés... Ils sont jeunes. Ils extrapolent. Ils ne raisonnent pas. Ils ne sont pas autonomes. Mais ne sont-ils pas aussi asservis ?... On les compare constamment aux adultes, ces êtres qui ont vécu. Les enfants ne sont-ils pas justement plus honnêtes, plus sincères avec eux-même, avec le monde ? Un enfant au travers d'un dessin peut exprimer bien plus que ce que n'exprimerait un adulte. Il ose. Il dit avec ses mots. Il ne cherche pas les artifices. En grandissant il se confronte aux différentes barrières que lui opposent



ses aînés et lorsqu'enfin appelé "jeune" ou adolescent, quand on le considère "en âge de s'exprimer", il délivre son opinion et on le réprime comme s'il était un des repoussoirs les plus atroces.

Une jeunesse révoltée, qui veut changer le monde ? Pfff, déjà vu... Et puis c'est un combat vain. Les adultes n'écoutent pas, ils amputent leur voix au jeune. Fatalistes, ils ont accepté leur sort.

Cela signifie au fond qu'ils ne croient pas en cette jeunesse. Cet "espoir" est un leurre, une manière artificielle de se donner bonne conscience. Le fait est que les jeunes ont le droit de s'exprimer, mais qu'on leur refuse par souci d'autorité. Nous, rédaction jeunes, nous affirmons notre liberté et parce que nous croyons que toute action, minime soit-elle, tendra à renforcer nos droits, nous invitons tous nos lecteurs à profiter au maximum de leur liberté tout en cherchant à l'accroître. Il ne suffit donc pas de s'en contenter mais de l'étendre, de repousser des barrières imaginaires, fruits de notre imagination.

Vers une nouveau mai 68 : debout, Jeunesse!

"Jeunesse, lève-toi"

**Le Vilain Canard
Ile-de-France
Catégorie 11-17 ans**



X NEUF



Nous y voilà. Je n'ai pas vu d'aéroport depuis dix ans, et pourtant j'ai la désagréable impression que rien n'a changé. Dire que si vous m'aviez demandé de décrire le lieu il y a dix minutes, je n'aurais pas été capable de vous en dire le moindre mot. Il n'importe. Je maintiens ce que je dis. Plus j'avance dans ce labyrinthe, plus j'ai l'impression que le temps a laissé le moment intact. C'est ça. C'est le moment qui semble être resté le même. Mauvais signe.

Cette histoire, je crois que je l'ai racontée autant de fois qu'on me l'a racontée - c'est-à-dire beaucoup. C'est celle d'une fillette et de sa mère qui fuient un pays en guerre, excédées de tout perdre sous les bombes, et qui trouvent, où qu'elles aillent, des gens qui ouvrent leurs bras et d'autres qui ferment leurs frontières - des histoires comme il en a déjà existé tant. Le particularisme de la mienne, c'est que les aléas de ce clivage européen m'ont offert, pour mon dixième anniversaire, l'éloignement de la seule famille biologique qui avait pu m'accompagner dans mon périple jusqu'en France. La deuxième histoire, celle qui suit, c'est celle de l'irréparable mais négligeable absence maternelle, ballottée entre maisons et familles d'accueil, entre joies fugaces et indifférences fébriles... jusqu'à l'indépendance et ses folies studieuses.

Ça m'est venu d'un coup, presque sans raison. Je vois encore le visage interpellé de mon père. Moi qui ne lui avais jamais montré de l'intérêt envers ma famille syrienne, il ne comprenait pas que je résolve si soudainement d'absolument renouer contact avec elle. Je ne sais toujours pas pourquoi. Je me suis juste levé un beau matin, c'était le vingt novembre deux-mille vingt-neuf ; j'avais vingt ans, et je me suis demandé comment j'étais arrivé si loin. Je n'ai pas pu répondre, et j'ai tout de suite su que c'était un problème.

Et le voilà, devant mes yeux fatigués par l'étude de sursauts gamma : l'avion aussi fatal que l'instant qui m'emmènera à Damas, qui est Damas. J'imagine ma mère à l'intérieur et son ceil poignant à l'hublot, amer et sec, par fierté. Mais les avions ont bien changés en dix ans. La Syrie aussi, d'ailleurs, et même la politique migratoire française. C'est ça qui me fait peur, en fait. Que ma mère pourrait revenir. Et je dis bien pourrais, car je n'ai aucun moyen de savoir si elle aurait envie de le faire. J'ai peur. J'étais plutôt enthousiaste jusqu'à mon arrivée, mais maintenant j'ai peur de ce vide qui me guette à chaque recoin du terminal, à chaque souvenir, chaque pensée.

En quittant l'interminable couloir incliné après la porte d'embarquement, je tombe dans un gigantesque gouffre.

J'y patauge quelques instants, les derniers passagers rentrent à leur tour eux aussi, la porte menace de se fermer, et j'attrape violemment ma valise que je sors de l'engin en courant et en pleurant.

Je reviendrai à la prochaine échéance, sûrement. Peut-être.

Alexandre Barthalay

Expresso

3

**Zeugma
Ile-de-France
Catégorie 11-17 ans**